

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, dix avril à 19 heures 52, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 27 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Oscar FERREIRA** a donné pouvoir à Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Karine VILA** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Pierre MOULY**.

ABSENTS :

Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORENO**, Monsieur **Jean BAIÃO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : 8
- . Nombre de Conseillers Présents : 19
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 21

OBJET : ZAC DE L'ORÉE DU BOIS - AVENANT N°5 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT N°2006/05 DU 15 FÉVRIER 2006.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a, dans sa séance du 10 février 2006, approuvé notamment la concession d'aménagement par laquelle la Commune a confié à la Société d'Aménagement du Lot-et-Garonne (SEM 47) l'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de l'Orée du Bois située aux lieux-dits « Albigès-Haut » et « Albigès-Bas » à Fumel.

Il précise que, suite à l'avenant n°1 de la concession d'aménagement, une révision du bilan financier a été approuvée par le Conseil Municipal en séance du **10 octobre 2008**. Celle-ci intégrait notamment la réduction du programme des équipements publics, prévus initialement, engendrant de fait une diminution de la participation de la commune de 267.000,00 €HT à 167.000,00 € HT.

Il rappelle que, suite à la défaillance du promoteur privé, la SEM 47 a poursuivi l'équipement du secteur « Albigès-Haut » et la ville a adopté en séance du **18 octobre 2013**, un bilan financier révisé ramenant la participation communale au montant initial soit 267.000,00 € HT (avenant n°2).

Monsieur le Maire expose qu'en séance du **16 juillet 2021**, le Conseil Municipal a adopté l'avenant n°3 prorogeant la concession d'aménagement jusqu'au **21 février 2027** avec une nouvelle participation financière de la ville de Fumel de 18.000,00 € HT/an soit un total de 126.000,00 € HT en sus.

Il rappelle que cet avenant intégrait le coût des travaux supplémentaires engendrés par la reprise intégrale des travaux d'une part, et d'autre part, permettait de compenser la perte des recettes liée à la baisse du prix de vente des terrains de 31,00 €/m² à 27,00 €/m² TTC.

Par avenant n°4, le Conseil Municipal, en séance du **17 novembre 2022**, a prorogé la durée de la concession à 23 ans soit jusqu'au **31 décembre 2029** et fixé la participation communale annuelle à 21.000,00 euros HT.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité d'adopter un avenant n°5 à ladite concession d'aménagement pour acter l'irrecouvrabilité de la dette de la société SANTESMERALD suite à la liquidation judiciaire du **15 février 2011**. La SCP Odile STUTZ, agissant en qualité de mandataire judiciaire de la société SANTESMERALD nous ayant produit un certificat d'irrecouvrabilité de la dette d'un montant de 42.417,00 euros HT (50.730,73 € TTC) envers la SEM 47. Ce montant correspondait à la participation au titre des travaux des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales jamais réglée.

L'avenant n°5 constate en perte l'irrecouvrabilité de la créance de 50.730,73 euros TTC dans le bilan et constate l'arrêt de l'imputation des charges et produits financiers relatifs au solde de trésorerie sur cette opération.

Le bilan prévisionnel mis à jour avec ces éléments est joint en annexe au présent avenant dont il donne lecture.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'avenant n°5 à la concession d'aménagement n°2006/05 entre la commune de Fumel et la SEM 47 pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Orée du Bois située aux lieux-dits « Albigès-Haut » et « Albigès-Bas » à Fumel, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**



2. **approuve le bilan financier révisé établi par la SEM 47, constatant en perte la créance irrécouvrable de 50.730,73 euros TTC de la société SANTESMERALD et l'arrêt d'imputation des charges et produits financiers relatifs au solde de trésorerie de ladite opération ;**
3. **autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune l'avenant n°5 à ladite concession d'aménagement ;**
4. **constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **10 avril 2025**



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par :



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

